

ANARCHIE OU ORDONNANCE ?

Nulle nouvelle frontière n'est aujourd'hui plus intéressante à observer que celle qui sépare (?) l'homme de l'océan. Alors que la ligne bleue des Vosges est remise dans les souvenirs, le littoral est une de ces lignes mouvantes où se parient bien des futurs et, sans doute, le destin du pays.

Les clichés de l'enseignement d'autrefois sont sans doute encore là qui nous apprennent qu'avec ses 3 000 km de façade maritime, la France est, en Europe, riche de côtes, bien dotée et bien enviée. L'Angleterre lui ravit cette ouverture, mais elle est une île ; l'Italie lui conteste la palme, mais la mer est un lac méditerranéen. Peu importe, d'ailleurs, le palmarès des chiffres absolus : le littoral tient, en fait, dans un mouchoir de poche. Agrégées, les zones côtières françaises d'un kilomètre de profondeur s'inscrivent, en effet, dans un carré dont Paris et Rambouillet forment la diagonale !

Or sur ce petit espace s'exercent et se développent les plus formidables pressions que notre société concentre sur un territoire. Aux confins de la terre et de la mer, se multiplient les besoins de loisirs, de vacances, de nautisme avec leur trop inexorable maillon de lotissements de constructions immobilières ou d'équipements pour la « plaisance ». Dans le même temps, les villes côtières semblent promues à un rapide essor : 53 % des américains habitent déjà les conurbations littorales et l'on prévoit pour l'an 2000 que le chiffre dépassera 70 %. Les Japonais commencent déjà à grignoter la mer par de gigantesques remblaiements dont on nous promet bientôt l'imitation en France. Buckminster Fuller n'est plus le seul à imaginer des civilisations lacustres que préfigurent à peine, en Europe, des marinas du bord de l'eau. L'industrie, quant à elle, jusqu'ici localisée sur le tas des matières premières vient à la rencontre de l'océan et des ressources extérieures : elle a besoin d'eau et, dans moins de cinquante ans, plus de la moitié de la production électrique française viendra du littoral. Elle a besoin de marchés et la révolution technologique actuelle des transports maritimes crée des solidarités économiques de plus en plus étroites. S'orientera-t-on vers cette civilisation de la mer dont quelques rois de France dépeignaient la force, irrités par le caractère petit-terrien qu'ils trouvaient aux habitants de notre pays ?

Nul centimètre de terre n'a dépendu de plus d'appétits. Est-il possible de laisser cette bourse jouer d'elle-même si l'on se préoccupe des intérêts de tous et du pays dans son ensemble ? Rien n'est moins sûr. A laisser faire, la première victime serait celle de la part silencieuse de ces côtes admirables, réservoirs d'espaces et de liberté dont notre société a tant besoin. L'équilibre fragile du milieu marin et du milieu côtier est tel que, non seulement risquent de disparaître quelques espèces rares, mais l'équilibre écologique si dense que représente le plateau continental proche du littoral.

L'autre victime silencieuse est celle des besoins futurs que nous commençons seulement à déceler et qui se manifestent à la fois par des espaces non affectés et par des espaces propres. L'aquaculture de demain, comme le loisir ou la vie tout court réclament ce que l'on appelle déjà des « parcs naturels maritimes d'eau pure ».

Quant aux besoins immédiats, il est certain que leur expression cumulée sans contrôle renchérit leur satisfaction par l'anarchie ou le mur de béton. La sagesse demanderait que l'on détermine des arbitrages en fonction des vocations permanentes, des équilibres du milieu, des aptitudes d'aujourd'hui et de demain.

La gestion en bon père de famille du patrimoine côtier passe par une stratégie d'ensemble du littoral français. Une telle prise de conscience se précise.

Après quoi l'exécution est peu de choses. En quelques années pourraient être dessinées les tendances de l'avenir, le bilan des actions engagées, les réserves pour les lendemains d'autres technologies. Après la « projective », la prospective ; la trame d'une civilisation devrait être dessinée en anticipation pour éviter de plaquer sur le futur des solutions, « res sic stantibus », en fonction de la société de 1971. Il faudrait aussi, après l'indispensable jeu des scénarios et des hypothèses, tracer les orientations du développement et les interdits et ménager les transitions : un fonctionnalisme statique de mauvais aloi ne serait pas ici meilleur que le zonage absolu pour les villes.

En tous cas, l'ordonnance des côtes se met en place. Internationale pour l'océan qui représente le 6^e continent, elle intéresse déjà les régions et les pays préoccupés par leur littoral encombré.

Serge Antoine

*Secrétaire général de la mission interministérielle pour l'environnement et du haut comité de l'environnement.
Chargé de mission auprès du ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement.*